

# Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail – F3SCT

## PLACÉE AUPRES DU CENTRE DE GESTION

### COMpte Rendu de Réunion

Date de la réunion	Jeudi 15 mai 2025
Heure début	15h30
Heure fin	16h15
Lieu	Salle de réunion du Centre de Gestion à VOLX

#### Assistent à cette réunion :

##### En qualité de représentants du collège « employeurs »

- Mme Anne-Marie CHABAUD (Adjointe au Maire d'ONGLES)
- M. Michel GRAMBERT (Adjoint au Maire de SELONNET, Président de la F3SCT)
- M. Gilbert REINAUDO (Maire du BRUSQUET)
- Mme Virginie SOSSI (Conseillère municipale de VILLEMUS)

##### Représentants du collège « employeurs » absents et excusés :

- Mme Caroline BLANCHARD (Conseillère municipale de MOUSTIERS-SAINTE-MARIE)
- Mme Sabine DANERI (Adjointe au Maire d'UVERNET-FOURS)
- M. Pierre FISCHER (Maire de MONTFURON)
- M. Jacques DEPIEDS (Maire de MANE et Président du Centre de Gestion)
- Mme Claire DUFOUR (Maire de REILLANNE)
- Mme Marie-France DULAU (Adjointe au Maire de SELONNET)
- M. Jean-Jacques LACHAMP (Maire de NIBLES)
- M. Bernard LIPERINI (Maire de CASTELLANE)
- M. Stephen PARRAUD (Maire de SAINT-MAIME)
- M. Pierre POURCIN (Maire de VILLEMUS)

##### En qualité de représentants du collège « employés »

- Mme Laura VINAI (représentante CGT – titulaire – Syndicat Mixte ASSE BLEONE)
- M. Cyrille SENES (représentant CGT – titulaire – SYDEVOM 04)
- Mme Florence LEFEBVRE (représentante CGT – suppléante – Commune de PEIPIN)
- Mme Laure DUSCHENE-BRAJON (représentante CGT – suppléante – CCAS de VOLX)
- Mme Elodie CHAILLAN (représentante FO – titulaire – CC Haute-Provence – Pays de Banon)

##### Représentants du collège « employés » absents et excusés :

- Mme Carole BARATTA (représentante CFDT – titulaire – Commune de RIEZ)
- M. Vincent ALLEGRE (représentant CFDT – titulaire – Commune de PEIPIN)
- Mme Monique PASCAL (représentante CFDT – suppléante – Commune de BANON)
- M. Hocine BELAID (représentant CFDT – suppléant – Commune de RIEZ)
- Mme Marinette FERRANDO (représentante CGT – titulaire – Commune de LA PALUD-SUR-VERDON)
- Mme Delphine GAUDEL (représentante CGT – suppléante – Commune de SAINT-PONS)
- Mme Ghislaine COULOMBEL (représentante FO – titulaire – Commune des MEES)
- Mme Florence CARLIER (représentante FO – suppléante – Commune de VOLX)
- M. Jean-Baptiste TILLI (représentant FO – suppléant – Commune de REILLANNE)

**Également présent à la réunion :**

- M. Stéphane MODICA (Conseiller de Prévention – CDG 04)
- M. Jérôme ALBUCHER (Responsable de la mission Hygiène et Sécurité au travail/ACFI – CDG 04)

**Préambule**

La Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) placée auprès du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence (CDG04) est réunie, jeudi 15 mai 2025, dans la salle de réunion du CDG04 à VOLX.

M. Michel GRAMBERT (Président de la F3SCT) procède à l'appel.

Le quorum est atteint.

La réunion est ouverte à 15h30.

**1- Approbation du compte rendu de la réunion de la F3SCT du 18 mars 2025**

M. GRAMBERT soumet, pour avis des membres de l'instance, le compte rendu de la dernière séance.

**Il est adopté à l'unanimité par les membres présents.**

**2- Document Unique**

La Mairie de RXXXXXXXXX présente la mise à jour de son document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et le programme annuel de prévention pour l'année 2025.

M. GRAMBERT donne la parole à M. MODICA.

La Mairie de RXXXXXXXXX a créé son DUERP en 2018. Il est présenté en séance la 3<sup>ème</sup> version de ce document, c'est-à-dire la deuxième mise à jour.

M. MODICA a accompagné la secrétaire de Mairie dans ce travail de mise à jour.

Les représentants du personnel souhaiteraient voir apparaître sur ce document le nombre d'agents employés par la collectivité.

M. MODICA indique que cela est prévu en page 14 dudit document.

Les représentants du personnel soulignent l'importance de prévoir au programme annuel de prévention des formations (et/ou des sensibilisations) en lien avec la santé et la sécurité au travail. Cela est valable pour toutes les collectivités.

M. GRAMBERT propose d'inscrire ces observations dans la partie commentaire du procès-verbal de l'avis de la F3SCT relatif au Document Unique qui sera adressé à la collectivité à l'issue de cette réunion.

Après cette présentation et ces échanges, M. GRAMBERT soumet, pour avis des membres de la F3SCT, le document unique d'évaluation des risques professionnels de la Mairie de RXXXXXXXXX et le programme annuel de prévention associé.

**Les membres de la F3SCT émettent un avis favorable à l'unanimité des membres présents.**

Le CXXX XX SXXXXXXXXX présente la mise à jour de son document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et le programme annuel de prévention pour l'année 2025.

M. GRAMBERT donne la parole à M. MODICA.

Le CXXX XX SXXXXXXXXX a créé son DUERP avant l'année 2018. Il est présenté en séance la 5<sup>ème</sup> version de ce document, c'est-à-dire la quatrième mise à jour.

La mission Hygiène et Sécurité au travail a échangé avec l'Assistante de Prévention du CXXX pour l'aider dans ce travail de mise à jour.

Les représentants du personnel soulignent que dans le sommaire, les titres et les sous-titres des parties du document ne comportent pas de numéro de page.

Ils remarquent également que la partie en lien avec le risque de pandémie (exemple : COVID-19) n'a pas fait l'objet d'une cotation (fréquence, gravité et indice de risque).

Pour finir, ils suggèrent que le CXXX prévoit comme action de prévention, la diffusion d'un guide de bonne pratique pour les agents qui sont amenés à exercer leur activité en télétravail.

M. GRAMBERT propose d'inscrire ces observations dans la partie commentaire du procès-verbal de l'avis de la F3SCT relatif au Document Unique qui sera adressé au CXXX à l'issue de cette réunion.

Après cette présentation et ces échanges, M. GRAMBERT soumet, pour avis des membres de la F3SCT, le document unique d'évaluation des risques professionnels du CXXX XX SXXXXXXXXX et le programme annuel de prévention associé.

### **Les membres de la F3SCT émettent un avis favorable à l'unanimité des membres présents.**

La Mairie de FXXXXX-XX-XXXXXXXXXXXXX présente la mise à jour de son document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et le programme annuel de prévention pour l'année 2025.

M. GRAMBERT donne la parole à M. MODICA.

M. MODICA indique qu'il s'agit de la 11<sup>ème</sup> version du DUERP. Cette collectivité réalise périodiquement ce travail de mise à jour, notamment sous l'impulsion de l'Assistant de Prévention et de la secrétaire de Mairie. Ils s'appuient sur la trame proposée par le CDG04.

Après cette présentation, M. GRAMBERT soumet, pour avis des membres de la F3SCT, le document unique d'évaluation des risques professionnels de la Mairie de FXXXXX-XX-XXXXXXXXXXXXX et le programme annuel de prévention associé.

### **Les membres de la F3SCT émettent un avis favorable à l'unanimité des membres présents.**

La Mairie de MXXXXX présente la mise à jour de son document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et le calendrier des actions de prévention pour l'année 2025.

M. GRAMBERT donne la parole à M. MODICA.

M. MODICA indique que le travail présenté a été réalisé par une association mandatée par la collectivité. La version initiale date de l'année 2015. Il s'agit là de la deuxième mise à jour depuis la création du DUERP.

Les représentants du personnel souhaiteraient que les activités des agents, qui sont évoquées au chapitre 7.2, soient davantage détaillées afin que l'évaluation des risques professionnels soit plus exhaustive.

M. GRAMBERT propose d'inscrire ces observations dans la partie commentaire du procès-verbal de l'avis de la F3SCT relatif au Document Unique qui sera adressé à la collectivité à l'issue de cette réunion. Les représentants du personnel demandent si cette collectivité a procédé à la désignation d'un Assistant de Prévention. M. MODICA répond qu'il n'a pas connaissance d'un Assistant de Prévention désigné pour cette collectivité.

Après cette présentation et ces échanges, M. GRAMBERT soumet, pour avis des membres de la F3SCT, le document unique d'évaluation des risques professionnels de la Mairie de MXXXXX et le calendrier des actions de prévention associé.

### **Les membres de la F3SCT émettent un avis favorable à l'unanimité des membres présents.**

La Mairie de AXXXXX présente la création de son document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et le plan d'actions associé.

M. GRAMBERT donne la parole à M. MODICA.

M. MODICA indique qu'il a accompagné cette collectivité uniquement pour la mise en forme du document. Le travail d'évaluation et de transcription a été réalisé par la 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire. Elle a utilisé une application proposée par l'INRS. Enfin, il informe les membres de la F3SCT que cette collectivité emploie seulement un agent administratif.

Après cette présentation, M. GRAMBERT soumet, pour avis des membres de la F3SCT, le document unique d'évaluation des risques professionnels de la Mairie de AXXXX et le plan d'actions associé.

**Les membres de la F3SCT émettent un avis favorable à l'unanimité des membres présents.**

La Mairie de MXXXXXXXXXXXX-XXXXX présente la mise à jour de son document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et le programme annuel de prévention pour l'année 2025.

M. GRAMBERT donne la parole à M. MODICA.

La Mairie de MXXXXXXXXXXXX-XXXXX procède périodiquement à la mise à jour de son DUERP.

M. MODICA précise que depuis 2019, il effectue ce travail chaque année avec l'Assistant de Prévention de la collectivité et la secrétaire de Mairie.

Chaque année, un programme annuel de prévention est établi.

Après cette présentation, M. GRAMBERT soumet, pour avis des membres de la F3SCT, le document unique d'évaluation des risques professionnels de la Mairie de MXXXXXXXXXXXX-XXXXX et le programme annuel de prevention associé.

**Les membres de la F3SCT émettent un avis favorable à l'unanimité des membres présents.**

### 3- Questions diverses

Pas de question diverse.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15.**

**La prochaine réunion de la F3SCT est programmée le jeudi 10 juillet 2025.**

<b>M. Michel GRAMBERT</b> <i>Président de la F3SCT</i>	<b>Mme Elodie CHAILLAN</b> <i>Secrétaire de la F3SCT</i>
	